

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame BLAYA) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Madame VUILLEMIN (pouvoir Monsieur CHEVALIER) - Monsieur DE VREGILLE (pouvoir Monsieur BOURGUIGNAT)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Attribution d'une subvention à l'association Cassis de Dijon

Madame BELHADEF expose :

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal l'attribution d'une subvention à l'Association Cassis de Dijon pour l'accompagner dans les actions permettant la promotion du Cassis de Dijon.

L'Association Cassis de Dijon est composée de quatre maisons dijonnaises, fabricants du Cassis de Dijon : **LEJAY, L'HERITIER-GUYOT, EDMOND BRIOTTET, GABRIEL BOUDIER**

L'Association Cassis de Dijon a été créée en janvier 2012 afin d'assurer la représentation et une défense efficace des valeurs de l'Indication Géographique « Cassis de Dijon » et des liquoristes dijonnais.

Le Cassis de Dijon a obtenu son classement en « Indication Géographique » par l'I.N.A.O. Cette décision unanime des membres de l'I.N.A.O. aura pour conséquence de donner dans le cadre du Règlement Européen 110/2008 le plus haut niveau de protection dans la Communauté Européenne et dans le monde, grâce aux accords bilatéraux au Cassis de Dijon. Les conséquences nombreuses et bénéfiques de cette protection sont les suivantes :

- De nouvelles garanties de qualité sans équivalence données aux consommateurs.
- Des garanties économiques renouvelées à la filière agricole de production de baies de cassis en Bourgogne.
- Des garanties économiques et fiscales données à la ville de Dijon où seul le Cassis de Dijon peut être produit.
- Des garanties aux personnels des Maisons de Cassis dijonnaises, à leurs fournisseurs et sous-traitants bourguignons de pérennité de leurs activités.
- Cette reconnaissance accordée au moment où les liquoristes dijonnais fêtent les 180 ans du Cassis de Dijon, montre le dynamisme de cette activité liée à l'histoire de la ville de Dijon. L'association qui porte des valeurs de qualité, soutient activement la tradition et la singularité d'un savoir-faire, les atouts et le rayonnement du territoire dijonnais. A ce titre, en lien direct avec l'INAO, elle participe aux actions de défense et de protection du nom, du produit et du terroir, à la valorisation du produit ainsi qu'à la connaissance statistique du secteur.

Pour rappel, les maisons du Cassis de Dijon :

- Produisent 13 millions de bouteilles de Cassis de Dijon par an = 75 % de la production nationale de Crème de Cassis
- Réalisent 90% des exportations de Crème de Cassis française
- S'approvisionnent en baies de cassis 100% françaises
- Représentent 70 millions d'euros de CA au total dont 28 millions à l'export, avec une présence dans plus de 80 pays.
- 190 emplois directs et 230 emplois indirects dans les industries régionales (verre, carton, service et imprimerie).

En 2020 et 2021, l'épidémie de COVID 19 a eu de lourdes conséquences économiques et financières sur les opérateurs engagés dans l'IG CASSIS DE DIJON. En effet, la fermeture en France et dans le reste du monde des cafés et restaurants, et de la baisse mondiale du tourisme a eu des répercussions sur l'activité de l'Association des Cassis de Dijon (baisse de l'activité économique des lieux de consommation, annulation des rassemblements et manifestations touristiques, de promotion et commerciales).

Malgré une année 2021 encore perturbée par l'épidémie de coronavirus, l'Association Cassis de Dijon a été sollicitée à plusieurs reprises au cours de l'année 2021 :

- Tenue d'un Stand du Cassis de Dijon lors de la Foire gastronomique de Dijon du 30 octobre au 11 novembre 2021
- Approvisionnement de la Confrérie du Cassis de Dijon pour les différentes manifestations auxquelles cette dernière participe.
- Participation au projet « Pérennité et développement de la filière cassis en Bourgogne », aux côtés des producteurs et autres transformateurs de Cassis à travers une nouvelle entité interprofessionnelle régionale représentative, forte et unie (Association « Les Acteurs du Cassis »)
- Participation à l'édition 2021 de la fête dijonnaise de la gastronomie « Show les Papilles » à l'occasion de la mise en avant des 180 ans en 2021 du Cassis de Dijon.

En 2022, il est proposé qu'une convention soit créée dans la continuité des axes développés en 2021. Un budget sera alors consenti afin d'accompagner les actions 2022 de l'association. La Ville de Dijon, et l'association des Cassis de Dijon ont la volonté commune de promouvoir le Cassis de Dijon au-delà du territoire. Ce partenariat est formalisé par une convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville,

et l'association des Cassis de Dijon, pour une subvention de 15 000 € destinée à financer le plan d'actions suivant :

Actions	Prévisionnel
<u>Axe 1</u> : Participer aux évènements de la Ville de Dijon (Brunch des Halles, Cité Internationale de la gastronomie et du vin (CIGV), Show les Papilles...)	5000 €
<u>Axe 2</u> : Accompagner et dynamiser les actions de promotion du territoire (être présent aux côtés de la Ville pour faire rayonner Dijon Métropole et les produits locaux)	5000 €
<u>Axe 3</u> : Poursuite de la défense de l'Indication Géographique sur le volet « Propriété intellectuelle »	5000 €

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - arrêter le montant de la subvention de l'Association Cassis de Dijon à 15 000 € sur l'année 2022 ;
- 2 - autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ